

INFO N°: 136

CONSEIL MUNICIPAL du 19 FEVRIER 2010

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal décide d'inscrire des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif pour régler :

- glissières de sécurité : 2 100 €
- enrobés rue de Vesoul : 10 100 €
- informatique mairie : 600 €
- tuyaux assain. St Igny : 1 000 €
- lame déneigement : 300 €
- radiateurs au presbytère 600 €

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT

La direction départementale des territoires apporte son concours aux communes dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux Collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Une convention règle les rapports entre les services de l'état et la commune. Le conseil municipal décide de renouveler cette convention.

AVENANT BAIL LOGEMENT COMMUNAL

A la demande de Mme JEANDEY, locataire du T3 dans le bâtiment scolaire, le conseil décide la mise en place d'une provision sur charges de 100 €/mois pour son chauffage. Le maire est chargé d'établir un avenant à son contrat de location.

GRATUITE SCOLAIRE

La commune participe depuis de nombreuses années au dispositif appelé « gratuité scolaire » initié par le collège Jean-Macé, en partenariat avec les

parents d'élèves. Vu les difficultés de mise en œuvre de cette action, le conseil municipal décide d'en assurer la gestion : à partir de la rentrée 2010, un bon d'achat de 16 € sera distribué à chaque élève scolarisé en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e et pré-apprentissage.

REGLEMENT INTERIEUR

Le centre de gestion de la fonction publique a validé un règlement intérieur qui fixe les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne en matière d'hygiène, sécurité, discipline...

Le conseil municipal adopte ce règlement intérieur qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2010.

VENTE DE BOIS

Le conseil municipal décide de vendre des chablis de sapins aux personnes intéressées :

- M. GAILLARD Bernard de Fontenois-les-Montbozon : **3.80 m³**
 - M. SIMONIN Eric de Villers-le-Sec : **4.70 m³**
- Le prix de vente du m³ a été fixé à **15 €**.

LIGNE DE TRESORERIE

Afin de compenser les délais de règlement par la perception, le conseil municipal décide de mettre en place une ligne de trésorerie de 30 000 € auprès de la Banque Populaire.

CHEQUE JOLI BOIS

Le conseil municipal accepte le chèque de 84.40 € établi par l'Association « Les Amis du Joli-Bois » en remboursement de la facture d'entretien de la chaudière, indûment payée par la commune.

INFORMATIONS

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES BATIMENTS PUBLICS

La loi du 11 février 2005, dite « Loi Handicap » a insisté sur l'amélioration de l'accessibilité des lieux publics pour les personnes handicapées. Le conseil général prévoit de réaliser un diagnostic des bâtiments recevant du public (mairies, écoles, salles des fêtes...) en partenariat avec les communes intéressées.

En ce qui concerne les ERP de la commune, le conseil municipal considère que les équipements en place sont aptes à accueillir des personnes handicapées et décide de ne pas engager de frais pour un éventuel diagnostic.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

La même loi impose également l'établissement d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

Pour ce faire, le Conseil Municipal a sollicité la Direction de l'Équipement dans le cadre de ses missions pour l'assistance technique fournie par l'Etat. Ses services ont répondu que la commune de Villers n'était pas prioritaire (équipements publics peu significatifs) pour bénéficier de leurs prestations et ont proposé l'intervention d'un cabinet privé.

Le conseil municipal décide donc de ne pas donner suite.

TRAVAUX CHAPELLE St - IGNY

Des travaux seront réalisés à la chapelle de St - Igny au cours du premier semestre 2010 : mise aux normes de l'installation électrique et aménagements intérieurs au niveau des vitraux.

ELECTIONS REGIONALES

Le renouvellement des conseillers régionaux aura lieu les 14 et 21 mars 2010. Le scrutin ouvrira à 8 h et sera clos à 18 h.

51 conseillers régionaux seront élus à la représentation proportionnelle au scrutin de liste à deux tours.

Les listes de candidats sont régionales, mais avec des sections propres à chaque département. Les électeurs ne peuvent pas panacher leur choix de candidats entre plusieurs listes. On vote pour une liste de candidats, pas pour un candidat unique. La répartition des sièges s'effectue de manière proportionnelle au nombre de voix obtenues par les différentes listes dans chaque département.

Les 51 sièges sont répartis comme suit : 20 dans le Doubs, 12 dans le Jura, 11 en Haute-Saône et 8 dans le Territoire de Belfort.

En raison de la réforme des collectivités territoriales qui prévoit la fusion entre conseil général et conseil régional d'ici 2014, les conseillers régionaux sont élus pour 4 ans, au lieu de 6 ans.

MANIFESTATIONS 2010

- Bike and Run le 8 mai
- Vide grenier le 13 mai
- Course cycliste le 20 juin
- Course Endurance Equestre les 26 et 27 juin

- 14 juillet

Cette année, la manifestation se déroulera différemment.

Le repas, organisé par l'Association « Les Amis du Joli-Bois » aura lieu le 13 juillet au soir, suivi du feu d'artifice, offert par la commune.

Le lendemain, 14 juillet : Jeux et divertissements sportifs, divers et variés animeront cette journée, clôturée par le vin d'honneur de la municipalité.

D'autres informations vous seront communiquées ultérieurement.

COLLECTE ET RECYCLAGE DE VETEMENTS

Le Relais Est, groupement d'entreprises sociales spécialisées dans la collecte et le recyclage de vêtements nous a donné les résultats du conteneur déposé sur la commune pour l'année 2009.

C'est donc 585 sacs de textiles pour un poids de 2 553.93 kg et 21 sacs de chaussures pour un poids de 78.52 kg qui ont été récupérés à Villers.

Nous vous remercions pour votre participation et vous encourageons à continuer dans cette voie.